



Commission des dynamiques territoriales

2343 - Education à l'environnement

Evolution de la politique départementale en matière d'éducation à l'environnement - Cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts "Education à l'environnement"

Rapport n° CP/2016/529

Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre des changements institutionnels en cours, le Département a souhaité mettre en œuvre de nouvelles modalités de partenariat pour sa politique en matière d'éducation à l'environnement. Pour 2017, il est proposé de favoriser une dynamique de projets, en lançant de manière expérimentale un Appel à Manifestation d'Intérêts centré sur ses compétences en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens, l'objectif étant d'initier l'émergence de projets structurants et innovants sur son territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer de valider les objectifs et les modalités de cet Appel à Manifestation d'Intérêts d'éducation à l'environnement.

I. Le cadre actuel de la politique départementale en matière d'éducation à l'environnement.

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique vise prioritairement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques remarquables.

Dans ce cadre, le Département du Bas Rhin s'est engagé à ouvrir ses Espaces Naturels Sensibles (ENS) au grand public, dans le but de sensibiliser à l'importance, la richesse et la fragilité des milieux naturels ; les actions mises en œuvre dans la politique d'éducation à l'environnement permettent de répondre à cet objectif de valorisation des 20 sites « ENS » du Département.

Ainsi, depuis 1996 ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique concertée avec le Département du Haut-Rhin et la Région, permettant une convergence des programmes soutenus entre ces trois collectivités via notamment une coordination réalisée par l'ARIENA.

Suite à la tenue des Assises de l'Engagement, le Département a souhaité refonder ses partenariats grâce à une co-construction de l'action publique. Les évolutions présentées découlent de cette approche.

II. Les évolutions souhaitées de la politique d'éducation à l'environnement du Département.

Afin de promouvoir l'éducation à l'environnement il est proposé que le Département lance un Appel à Manifestation d'Intérêts, centré sur ses compétences, afin de valoriser et mieux faire connaître les enjeux de préservation des Espaces Naturels Sensibles notamment auprès des jeunes générations, tout en contribuant à l'économie verte et au développement territorial.

Cette évolution s'appuiera sur deux axes majeurs, dans lesquels les futurs projets déposés par les structures devront obligatoirement s'inscrire.

1- Compétences « Espaces Naturels Sensibles ».

L'enjeu de cet axe est lié à l'ouverture et la sensibilisation du public à la préservation des Espaces Naturels Sensibles et des sites emblématiques du Département (rieds, vergers, ...) tout en permettant la création d'une dynamique de communication et de sensibilisation autour de ces espaces.

2- Démarches innovantes de développement des territoires en lien avec les Espaces Naturels Sensibles.

Cet axe sera plus libre dans son contenu ainsi que sa définition, avec pour enjeu principal de favoriser l'émergence des projets locaux permettant le développement des territoires en s'appuyant sur des problématiques de proximité (circuits courts, filières « énergie locale »...) toujours en lien avec la valorisation des Espaces Naturels Sensibles. Il devra également permettre la mise en place de projets favorisant le développement des territoires, en prenant en compte des enjeux plus transversaux aux politiques départementales : l'éducation à la citoyenneté, le handicap, le lien intergénérationnel.

Cette évolution a vocation à être mise en place à qualité constante, aussi une attention particulière sera portée sur :

- La qualité pédagogique des projets, leur impact sur le public,
- Le public ciblé : les collégiens ainsi que les autres publics (publics en situation de handicap, personnes âgées,...),
- L'attractivité et le caractère innovant (l'éducation à la citoyenneté, le lien intergénérationnel,...),
- La prise en compte des enjeux et des dynamiques territoriales,
- Le coût du projet.

La commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable sur ces propositions le 18 octobre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve l'évolution de la politique éducation l'environnement sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêts et décide d'expérimenter sa mise en place en 2017.

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY